



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 17 décembre 2021

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de Lachute, a requis la convocation d'une séance extraordinaire, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 20 décembre 2021 à 19 h 30 ou dès que la séance extraordinaire du budget sera terminée.**

L'ordre du jour est le suivant :

<p>VILLE DE LACHUTE PROJET D'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance extraordinaire du lundi 20 décembre 2021 à 19 h 30 ou dès que la séance extraordinaire du budget sera terminée.</p>
--

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du Conseil
6. Autorisation de signature d'un acte d'échange de terrains entre la Ville de Lachute et Cascades Canada ULC – modification de la résolution 371-10-2019
7. Dépôt du certificat quant à la procédure d'enregistrement tenue du 19 novembre au 6 décembre 2021 concernant le règlement 2021-846
8. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 480 000 \$ pour l'aménagement de feux de circulation à l'intersection de la rue Principale et de l'avenue Hamford
9. Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2022
 - 9.1. Avis de motion
 - 9.2. Dépôt d'un projet de règlement
10. Règlement modifiant le règlement 99-542 imposant une taxe spéciale de compensation pour l'administration et l'entretien du service d'égouts et pour les travaux d'assainissement des eaux usées
 - 10.1. Avis de motion



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- 10.2.** Dépôt d'un projet de règlement
- 11.** Règlement modifiant le règlement 170 assujettissant certains immeubles non imposables au paiement d'une compensation
 - 11.1.** Avis de motion
 - 11.2.** Dépôt d'un projet de règlement
- 12.** Règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute
 - 12.1.** Avis de motion
 - 12.2.** Dépôt du projet de règlement
- 13.** Règlement modifiant le règlement 2010-720 établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs
 - 13.1.** Avis de motion
 - 13.2.** Dépôt d'un projet de règlement
- 14.** Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des travaux publics et Service de la sécurité incendie
- 15.** Nomination au poste d'ouvrier de parcs et de terrains de jeux (Changement de statut)
- 16.** Nomination au poste de brigadière (Changement de statut) - Abrogation de la résolution 159-05-2021
- 17.** Autorisation de signer la lettre d'entente SL2211_2021-01 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2211 SCFP Cols bleus et la Ville de Lachute
- 18.** Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de nettoyage et inspections télévisées du réseau d'égout 2021
- 19.** Engagement de la Ville dans le cadre de demandes d'autorisation de prolongement du réseau pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
- 20.** Autorisation de signature d'une entente entre 2741-5025 Québec inc. et la Ville de Lachute établissant les conditions d'utilisation d'un terrain situé sur la rue Principale comme stationnement
- 21.** Modification de la résolution numéro 444-11-2021 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 2021
- 22.** Motion de félicitations à l'équipe de football juvénile des Inuks de l'école polyvalente Lavigne pour sa saison parfaite
- 23.** Motion de félicitations à Matis Blais et Étienne Jolicoeur pour les honneurs remportés lors du Tournoi des Jeunes Louis-Cyr et du Championnat Junior du Québec
- 24.** Deuxième période de questions
- 25.** Voeux des membres du Conseil à l'occasion de cette dernière séance publique de l'année 2021
- 26.** Levée de la séance



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/sb
p. j.

c.c. Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Conformément à l'annonce du gouvernement du Québec du 20 décembre 2021 à l'effet que les séances publiques du Conseil doivent se tenir à distance dès aujourd'hui et suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal est autorisé à siéger sans public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Séance extraordinaire (sans public) du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le lundi 20 décembre 2021 à 19 h 35.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute et conférence téléphonique.

Présents sur place : Le maire Monsieur Bernard Bigras-Denis, Monsieur Benoît Gravel, directeur général et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

et

Présents par téléphone : Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Virginie Filiatrault, Aline Gravel, Messieurs les conseillers Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose,

formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 17 décembre 2021.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi

3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

482-12-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

4. Première période de questions

Aucune question n'est posée vu l'absence du public et aucune question n'a été reçue par courriel ou par la poste suite à l'invitation du 17 décembre 2021 publiées sur le site Web de la Ville et sur les réseaux sociaux. En conséquence, la période de questions est close.

5. Dépôt et accusé de réception des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du Conseil

La directrice, Service des affaires juridiques et greffière, à titre de gardienne des archives de la Ville et secrétaire du Conseil, accuse réception, au nom du Conseil, des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de Mesdames les conseillères Virginie Filiatrault et Aline Gravel et de Messieurs les conseillers Christian David et Gaétan Larose.

Elle informe les membres du Conseil qu'ils doivent l'aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration, et ce, dans les 60 jours suivant le changement.

6. Autorisation de signature d'un acte d'échange de terrains entre la Ville de Lachute et Cascades Canada ULC – modification de la résolution 371-10-2019

CONSIDÉRANT la résolution 371-10-2019 autorisant la signature d'une entente d'échange et d'un acte d'échange entre la Ville de Lachute (ci-après la « Ville ») et Cascades Canada ULC (ci-après « Cascades »);

CONSIDÉRANT que Cascades ne désire plus céder à la Ville les parties des lots 2 624 938 et 4 330 070 du cadastre du Québec mentionnées à l'entente d'échange signée les 7 et 10 octobre 2019 par les parties et que ces terrains ont une valeur négligeable estimée par les parties à 4 100 \$;

CONSIDÉRANT la valeur stratégique que la Ville accorde à la partie du lot 3 037 540 du cadastre du Québec qu'elle doit acquérir de Cascades pour y aménager un sentier multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que la Ville accorde et reconnaît une valeur historique importante au terrain à acquérir aux termes de l'acte d'échange vu la proximité de la chute à laquelle réfère le nom de la Ville;

CONSIDÉRANT les discussions et échanges entre les parties;

En conséquence; il est :

483-12-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Que le Conseil municipal accepte de retirer les parties des lots 2 624 938 et 4 330 070 du cadastre du Québec mentionnées à l'entente d'échange signée les 7 et 10 octobre 2021 par les parties, la soulte payable à la Ville de Lachute aux termes de l'acte d'échange à intervenir étant de 4 100 \$, plus les taxes si applicables;

Que l'acte d'échange à intervenir entre les parties contienne un engagement de la part de Cascades à céder :

- une servitude d'accès, de passage et d'entretien à la station de pompage SP-5 en faveur de la Ville et/ou la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL);
- une servitude d'égout et d'aqueduc pour les conduites appartenant à la Ville de Lachute situées dans le sous-sol du lot 4 330 072 du cadastre du Québec, le tout tel que mentionnée dans l'entente susmentionnée.

Les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre et du notaire pour la préparation desdites servitudes étant à la charge de la Ville de Lachute.

Que l'acte d'échange contient une clause à l'effet que la Ville de Lachute n'assume aucune responsabilité quant au barrage, propriété de Cascades, contigu au terrain à acquérir dans le cadre de l'acte d'échange;

Que les autres obligations des parties prévues à l'entente d'échange signée les 7 et 10 octobre 2019 demeurent inchangées;

Que les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre pour la numérotation des lots à céder de part et d'autre dans l'acte d'échange de même que les frais et honoraires du notaire soient à la charge de Cascades;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer tout document pour donner effet aux présentes;

Que la résolution 371-10-2019 soit modifiée en conséquence.

-Adopté

7. Dépôt du certificat quant à la procédure d'enregistrement tenue du 19 novembre au 6 décembre 2021 concernant le règlement 2021-846

La greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue du 19 novembre au 6 décembre 2021 concernant le règlement 2021-846 - Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenue d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker. Le Conseil municipal accuse réception du certificat indiquant qu'aucune demande n'a été faite en conséquence de quoi le règlement est ainsi approuvé à cette étape.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

8. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 480 000 \$ pour l'aménagement de feux de circulation à l'intersection de la rue Principale et de l'avenue Hamford

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2021-2022-2023 sous le numéro 18814;

En conséquence; il est :

484-12-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 480 000 \$ pour l'aménagement de feux de circulation à l'intersection de la rue Principale et de l'avenue Hamford », soit adopté sous le numéro 2021-847.

Que le maire et la directrice, Service des finances et trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 480 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté

9. Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2022

9.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Gaétan Larose à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2022 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

9.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2021, Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges dépose, lors de la présente séance, le projet de

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



règlement intitulé : « Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2022 », version du 16 décembre 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

10. Règlement modifiant le règlement 99-542 imposant une taxe spéciale de compensation pour l'administration et l'entretien du service d'égouts et pour les travaux d'assainissement des eaux usées

10.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 99-542 imposant une taxe spéciale de compensation pour l'administration et l'entretien du service d'égouts et pour les travaux d'assainissement des eaux usées et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2021, Madame la conseillère Aline Gravel dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 99-542 imposant une taxes spéciale de compensation pour l'administration et l'entretien du service d'égouts et pour les travaux d'assainissement des eaux usées », version du 16 décembre 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

11. Règlement modifiant le règlement 170 assujettissant certains immeubles non imposables au paiement d'une compensation

11.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Virginie Filiatrault à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 170 assujettissant certains immeubles non imposables au paiement d'une compensation et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

11.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2021, Monsieur le conseiller Christian David dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 170 assujettissant certains



Procès-verbal du Conseil de la VILLE DE LACHUTE

immeubles non imposables au paiement d'une compensation », version du 16 décembre 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

12. Règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute

12.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Gaétan Larose à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

12.2. Dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2021, Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2013-756 établissant des tarifs applicables à l'utilisation d'un bien et à divers services de la Ville de Lachute », version du 16 décembre 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

13. Règlement modifiant le règlement 2010-720 établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs

13.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2010-720 établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

13.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2021, Madame la conseillère Aline Gravel dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2010-720 établissant des tarifs applicables à divers services fournis en matière de loisirs », version du 16 décembre 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



14. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des travaux publics et Service de la sécurité incendie

Le rapport daté du 10 décembre 2021 concernant l'embauche de personnel temporaire au Service des travaux publics et au Service de la sécurité incendie, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

15. Nomination au poste d'ouvrier de parcs et de terrains de jeux (Changement de statut)

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier d'ouvrier de parcs et de terrains de jeux à la suite de mouvement de personnel à l'interne;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 6 au 13 décembre 2021, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT que monsieur Paul Le Bihan est à l'emploi de la Ville de Lachute depuis le 8 juillet 2021 à titre d'employé temporaire;

En conséquence; il est :

485-12-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal nomme monsieur Paul Le Bihan, employé col bleu régulier à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 des employés cols bleus à compter du 21 décembre 2021;

Que le Conseil municipal autorise le changement de statut d'emploi d'employé temporaire à un statut d'emploi d'employé régulier d'ouvrier de parcs et de terrains de jeux de monsieur Paul Le Bihan lorsque celui-ci aura complété avec succès la période d'essai de mille quarante (1040) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

**16. Nomination au poste de brigadière (Changement de statut) -
Abrogation de la résolution 159-05-2021**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du titulaire en poste le 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que le poste vacant n'a pas été immédiatement comblé à la suite du départ du titulaire en poste;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 21 avril au 28 avril 2021, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT que madame Valérie Farmer est à l'emploi de la Ville de Lachute depuis le 18 mars 2013 en tant que brigadière à titre d'employée temporaire;

CONSIDÉRANT la résolution 159-05-2021;

En conséquence; il est :

486-12-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal nomme madame Valérie Farmer, employée col bleu régulière, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 des employés cols bleus à compter du 5 février 2019;

Que le Conseil municipal autorise le changement de statut d'emploi d'employée temporaire à un statut d'emploi d'employée régulière de brigadière de madame Valérie Farmer puisque celle-ci a complété avec succès la période d'essai de sept cent vingt (720) heures de travail, conformément à la convention collective en vigueur au 25 janvier 2019, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service de la sécurité incendie;

Que la présente résolution remplace et abroge la résolution 159-05-2021.

-Adopté

**17. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2211_2021-01 entre le
Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2211 SCFP Cols
bleus et la Ville de Lachute**

CONSIDÉRANT les éléments présentés dans la lettre d'entente SL2211_2021-01 intitulée « Relève à la fonction d'opérateur de machinerie lourde pour M. Stéphane Paul »;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

En conséquence; il est :

487-12-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et la directeur, Service des travaux publics à signer la lettre d'entente SL2211_2021-01 intitulée « Relève à la fonction d'opérateur de machinerie lourde pour M. Stéphane Paul », entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 SCFP cols bleus et la Ville de Lachute.

-Adopté

18. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de nettoyage et inspections télévisées du réseau d'égout 2021

CONSIDÉRANT la résolution 366-09-2021, adoptée à la séance du 7 septembre 2021, adjugeant à la compagnie Hydreau Environnement le contrat pour les travaux de nettoyage et inspections télévisées du réseau d'égout 2021;

CONSIDÉRANT que certaines conduites avaient plus de dépôts de résidus que prévu et que cela a nécessité davantage de temps de nettoyage;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° 2, daté du 10 décembre 2021 au montant de 8 185,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du Conseil est nécessaire pour l'acceptation d'une directive de changement supérieure à 10 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT la somme disponible au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

488-12-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° 2 concernant les travaux supplémentaires en lien avec le temps de nettoyage supplémentaire, au montant de 8 185,50 \$, taxes en sus.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

19. Engagement de la Ville dans le cadre de demandes d'autorisation de prolongement du réseau pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

CONSIDÉRANT le projet promoteur pour des travaux de prolongement de l'avenue Barron, de l'avenue de Lorraine au boulevard Cristini;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de certificat d'autorisation (CA) préparée par Groupe Civitas inc. en date du 19 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la lettre du MELCC, datée du 2 décembre 2021, mentionnant que certains renseignements sont nécessaires afin de compléter l'analyse des impacts dudit projet;

CONSIDÉRANT que les infrastructures construites dans le cadre du projet seront cédées à la Ville;

En conséquence; il est :

489-12-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel et résolu

Que la Ville de Lachute s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimales des eaux pluviales mis en place et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

Que la Ville s'engage à respecter les critères de conceptions concernant la rétention sur les terrains privés.

20. Autorisation de signature d'une entente entre 2741-5025 Québec inc. et la Ville de Lachute établissant les conditions d'utilisation d'un terrain situé sur la rue Principale comme stationnement

CONSIDÉRANT que la propriétaire 2741-5025 Québec inc. est prête à permettre l'utilisation de son stationnement étant le lot 3 038 571 du cadastre du Québec par la Ville de Lachute pour le bénéfice de la clientèle de la rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la sécurité des parties, de clarifier les conditions d'utilisation dudit lot par la signature d'une entente;

En conséquence; il est :

490-12-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault et résolu

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Que le Conseil municipal approuve les termes de l'entente, version du 3 décembre 2021, convenue entre 2741-5025 Québec inc. et la Ville de Lachute;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lachute ladite entente.

-Adopté

21. Modification de la résolution numéro 444-11-2021 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 2021

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro 2021-161 concernant la demande de dérogation mineure pour le lot 4 243 769 du cadastre du Québec situé sur le chemin des Cerfs;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé dans un ravage de cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 5.2.4 Superficie et dimensions des lots à l'intérieur d'une aire de confinement du cerf de Virginie du règlement de zonage numéro 2013-739 ont été adoptées selon les dispositions du paragraphe 4 de l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, interdit maintenant l'octroi de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

En conséquence; il est :

491-12-2021

Proposé par Madame Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal modifie la résolution 444-11-2021 comme suit : Que le conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 2021 à l'exception de la recommandation 2021-161 pour laquelle il refuse la dérogation mineure.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

22. Motion de félicitations à l'équipe de football juvénile des Inuks de l'école polyvalente Lavigne pour sa saison parfaite

CONSIDÉRANT la tenue de la saison 2021-2022 de football juvénile scolaire à l'automne 2021 à laquelle l'équipe des Inuks de l'école polyvalente Lavigne a participé;

CONSIDÉRANT que l'équipe a complété une saison parfaite de sept victoires en autant de matchs, remportant la bannière de champions de ligue;

CONSIDÉRANT que l'équipe a couronné cette saison par une victoire en finale régionale accédant ainsi au titre de champions régionaux;

En conséquence; il est :

492-12-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges et résolu

Que le Conseil municipal félicite l'équipe de football juvénile des Inuks de l'école polyvalente Lavigne pour les honneurs remportés lors de la saison 2021-2022 en décrochant la bannière de champions de ligue ainsi que celle de champions régionaux du RSEQ;

Que le Conseil municipal félicite également les entraîneurs et le personnel de soutien qui contribuent au succès de l'équipe par leur implication et leur excellent travail auprès des jeunes.

-Adxopté

23. Motion de félicitations à Matis Blais et Étienne Jolicoeur pour les honneurs remportés lors du Tournoi des Jeunes Louis-Cyr et du Championnat Junior du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du Tournoi des Jeunes Louis-Cyr et du Championnat Junior du Québec, compétitions sanctionnées par la Fédération d'haltérophilie du Québec, le 4 décembre 2021, à l'école secondaire régionale Laurentian;

CONSIDÉRANT qu'Étienne Jolicoeur a obtenu l'or dans la catégorie des moins de 67 kg chez les jeunes de 15 ans et moins et qu'il a également établi trois nouveaux records dans sa catégorie avec des résultats de 94 kg à l'arraché, 121 kg à l'épaulé-jeté et 215 kg au total;

CONSIDÉRANT que Matis Blais a remporté le bronze en décrochant la troisième place dans la catégorie des moins de 81 kg chez les juniors avec 100 kg à l'arraché, 124 kg à l'épaulé-jeté et 224 kg au total;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



493-12-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal félicite messieurs Étienne Jolicoeur et Matis Blais pour les honneurs remportés lors du Tournoi des Jeunes Louis-Cyr et du Championnat Junior du Québec;

Que le Conseil municipal félicite également monsieur Guy Marineau, entraîneur, qui contribue au succès de ces jeunes athlètes par son implication auprès d'eux et son excellent travail;

Que le Conseil municipal souligne l'engagement du Club d'haltérophilie du Nord pour l'organisation de cet événement provincial d'envergure qui a permis à 113 jeunes athlètes québécois de prendre part à la compétition.

-Adopté

24. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée vu l'absence du public et aucune question n'a été reçue par courriel ou par la poste suite à l'invitation du 17 décembre 2021 publiées sur le site Web de la Ville et sur les réseaux sociaux. En conséquence, la période de questions est close.

25. Vœux des membres du Conseil à l'occasion de cette dernière séance publique de l'année 2021

Monsieur le maire, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers adressent un mot de circonstance à l'occasion de cette dernière séance de l'année 2021. Ils offrent leurs meilleurs souhaits de joyeuses fêtes à la population lachutoise et au personnel de la Ville.

26. Levée de la séance

En conséquence; il est :

494-12-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 56.

- Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière